

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

Partie 7

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

SOMMAIRE

1. LE PROJET	3
2. SYNTHÈSE DES DANGERS	4
2.1 INTÉRÊTS À PROTÉGER	4
2.2 ORGANISATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	4
2.3 ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSÉS)	4
2.4 POTENTIELS DE DANGERS.....	4
2.5 ÉVALUATION DES RISQUES.....	5
2.6 QUANTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES SCÉNARIOS	5
2.7 POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU	11
2.8 MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT	11
2.9 PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION.....	12

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

1. LE PROJET

Le présent dossier est déposé dans le cadre de la création d'un entrepôt logistique sur la commune de Brive la Gaillarde.

Le site est situé au sein de la zone d'activité de Brive Ouest sur le territoire de la commune de Brive-La-Gaillarde dans le département de la Corrèze.

Le projet sera implanté sur un terrain de 96 160 m² environ et comprendra un bâtiment d'entreposage composé de 3 cellules pour une surface de bâtiment d'environ 31 400 m².

Le dépôt de permis de construire ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter sont déposés au nom de la société IMMASET.

Ce bâtiment est destiné à être proposé en location à des professionnels de la logistique ou de l'entreposage de produits de la distribution spécialisée.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

2. SYNTHÈSE DES DANGERS

2.1 INTÉRÊTS À PROTÉGER

Les éléments sensibles de l'environnement de l'établissement ont été présentés dans l'étude d'impacts. L'habitation la plus proche du site d'implantation se situe à environ 120 mètres. L'entreprise voisine (Brown) est également prise en compte dans les intérêts à protéger.

2.2 ORGANISATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Les dispositions générales organisationnelles (formation, maîtrise d'exploitation, gestion des situations d'urgence, gestion des retours d'expérience, plans de prévention pour les entreprises extérieures) seront prises par l'exploitant.

Les personnels seront formés à la sécurité.

Des plans de prévention ou permis feu seront réalisés lorsque cela est nécessaire.

2.3 ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSÉS)

Le principal risque concernant l'activité logistique est le risque incendie, lié à l'utilisation ou la mise en œuvre de produits combustibles et l'occurrence de points chauds.

Les causes de départ d'incendie peuvent être multiples et concernent notamment les imprudences (tel que mégot de cigarette) ou encore la malveillance.

Les conséquences à craindre d'un incendie sont liées à la génération de flux thermiques dans l'environnement du site, aux fumées d'incendie qui s'échappent dans l'atmosphère et aux eaux d'extinction utilisées par les pompiers pour éteindre le feu qui sont potentiellement polluées.

2.4 POTENTIELS DE DANGERS

On distingue des potentiels de dangers :

- liés aux produits présents sur le site :
 - inflammation des produits combustibles,
 - perte de confinement d'un produit liquide et épandage.
- liés aux installations connexes (utilités : chaudières, postes de charge de batteries...),
- liés à une perte d'utilité (électricité, gaz naturel, eau),
- liés à l'environnement (forte chaleur, gel, séisme, foudre, ...).

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

2.5 EVALUATION DES RISQUES

Les installations ont fait l'objet d'une analyse des risques, de type cause – conséquence, qui a pour but d'identifier par rapport à une situation dangereuse donnée, les causes et la nature des accidents potentiels, ainsi que de présenter les mesures de prévention, de détection et de protection prises.

Suite à cette analyse, il ressort que seuls des scénarios dits « acceptables » ont été identifiés.

2.6 QUANTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES SCÉNARIOS

Les scénarios suivants ont été évalués et modélisés ; ils n'amènent pas d'effets en dehors du site :

- Scénario 1 : Incendie d'une cellule de stockage de marchandises combustibles diverses.
- Scénario 2 : Incendie généralisé de trois cellules adjacentes

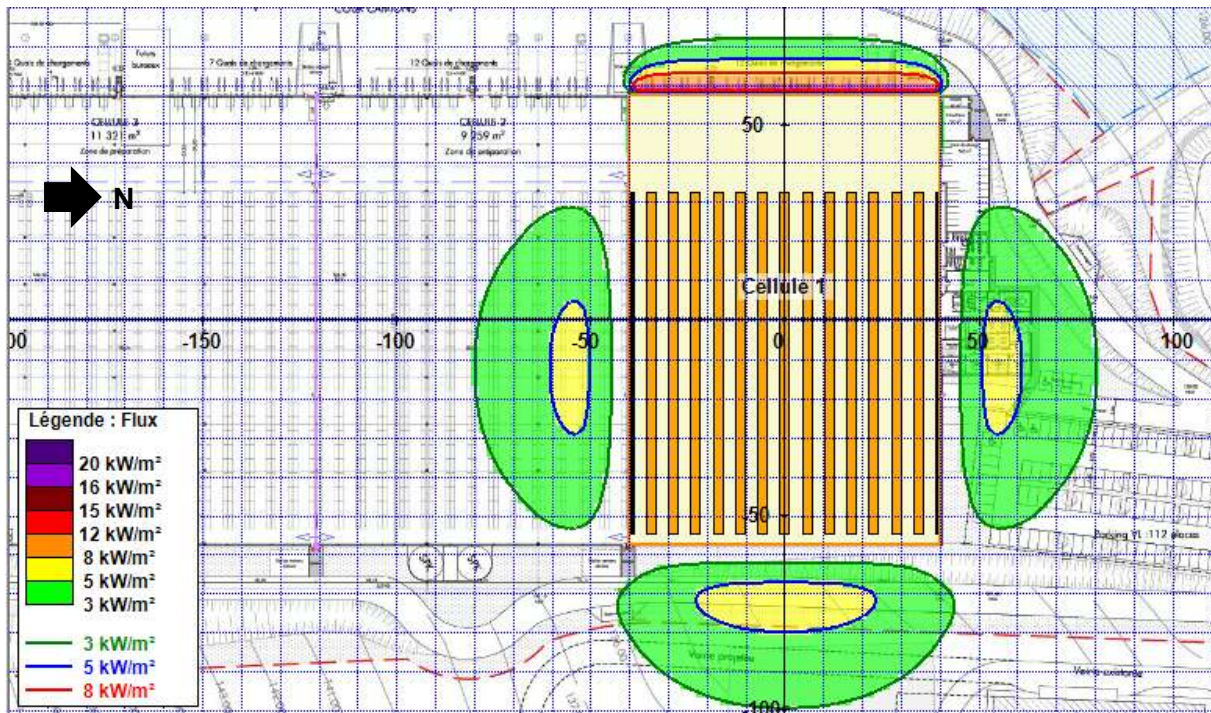
Les scénarios d'incendie génèrent des effets hors limite de site, il s'agit des effets irréversibles. . La gravité et probabilité estimées sont les suivantes :

<i>Scénario retenu</i>	<i>Effets considérés</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Scénario 1 : Incendie généralisé d'une cellule	Thermique	C	2
Scénario 2 : Incendie généralisé à trois cellules	Thermique	D	2

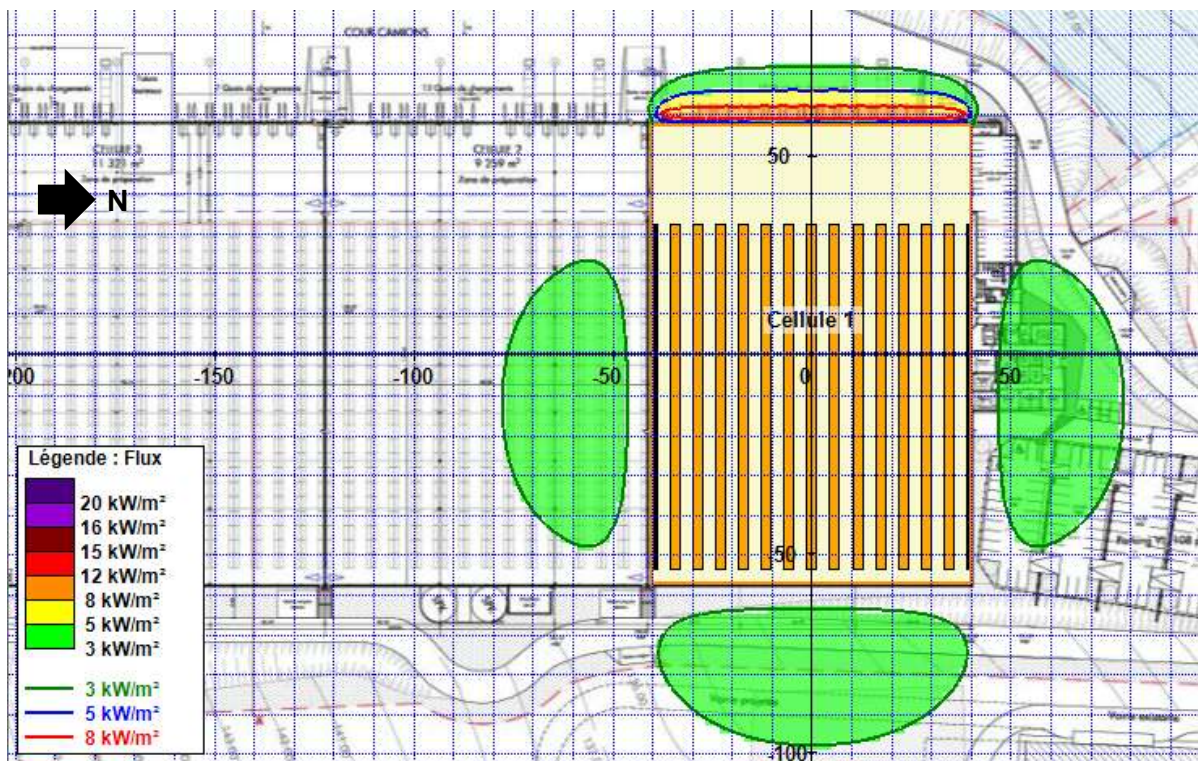
Les risques associés à ces scénarios sont acceptables.

- Résultats de la modélisation du scénario d'incendie des cellules de stockage (effets thermiques) :

Les distances maximales de flux thermique de 3, 5 et 8 kW/m² (correspondant respectivement aux effets irréversibles sur l'homme, aux effets létaux sur l'homme et aux effets létaux significatifs sur l'homme) sont reprises ci-dessous pour le cas le plus défavorable.

Incendie de la cellule 1

Cellule 1 – palette type 2662 – – Non applicable au terrain de Brown



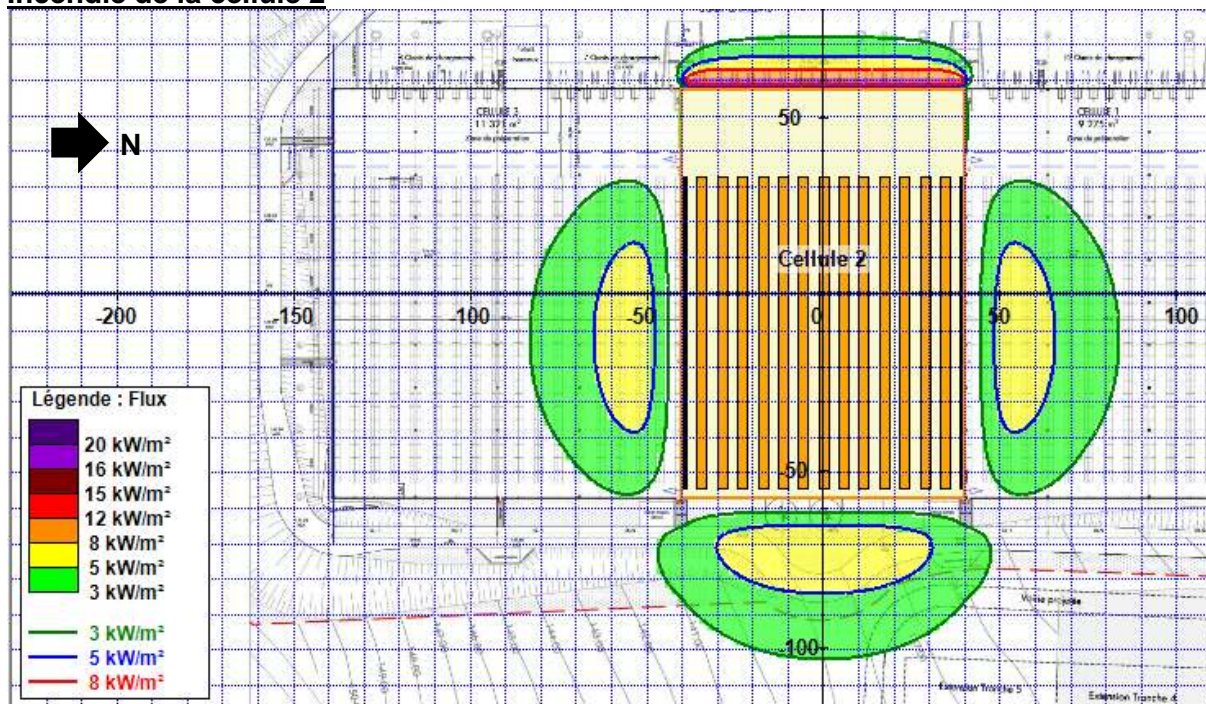
Cellule 1 – palette type 2662 (cible à -0,4 m, impacts sur le terrain de Brown)

➤ Conclusions

Le flux de 3 kW/m² sort du site sans atteindre d'habitations, de zones destinées à l'habitation ou de voies à grande circulation.

Le flux de 5 kW/m² pour une cible à -0,4 m n'atteint pas le terrain de Brown.

Incendie de la cellule 2



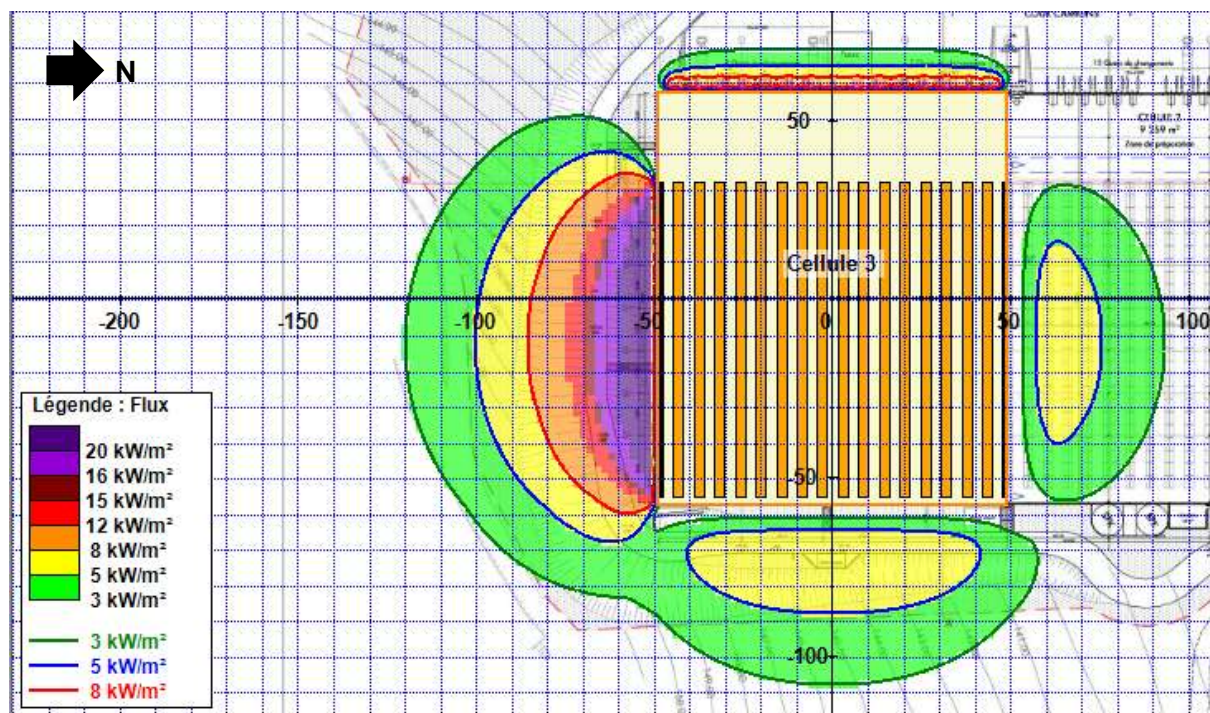
Cellule 2 – palette type 2662

➤ Conclusions

Le flux de 3 kW/m² sort du site sans atteindre d'habitations, de zones destinées à l'habitation ou de voies à grande circulation.

Le flux de 5 kW/m² atteint la limite de propriété en façade Est sans atteindre de voie de circulation ou de bâtiments.

Incendie de la cellule 3



Cellule 3 – palette type 2663

➤ Conclusions

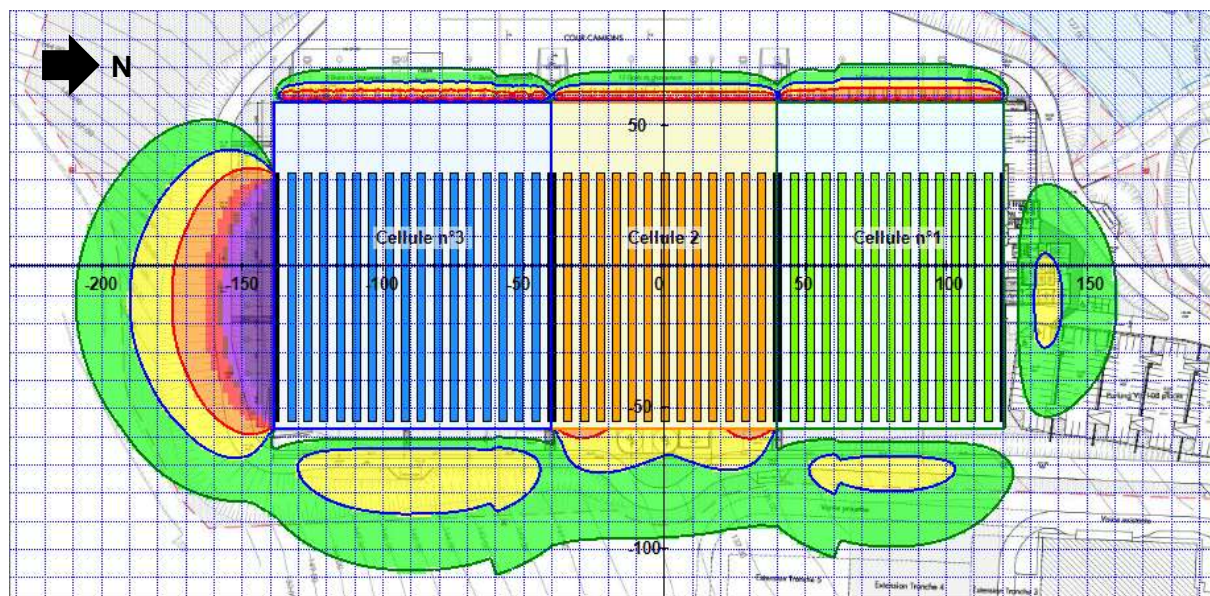
Le flux de 3 kW/m² sort du site au Sud et à l'Est sans atteindre d'habitations, de zones destinées à l'habitation ou de voies à grande circulation.

Le flux de 5 kW/m² atteint la limite de propriété en façade Est et au Sud sans sortir du site et sans atteindre de voie de circulation ou de bâtiments.

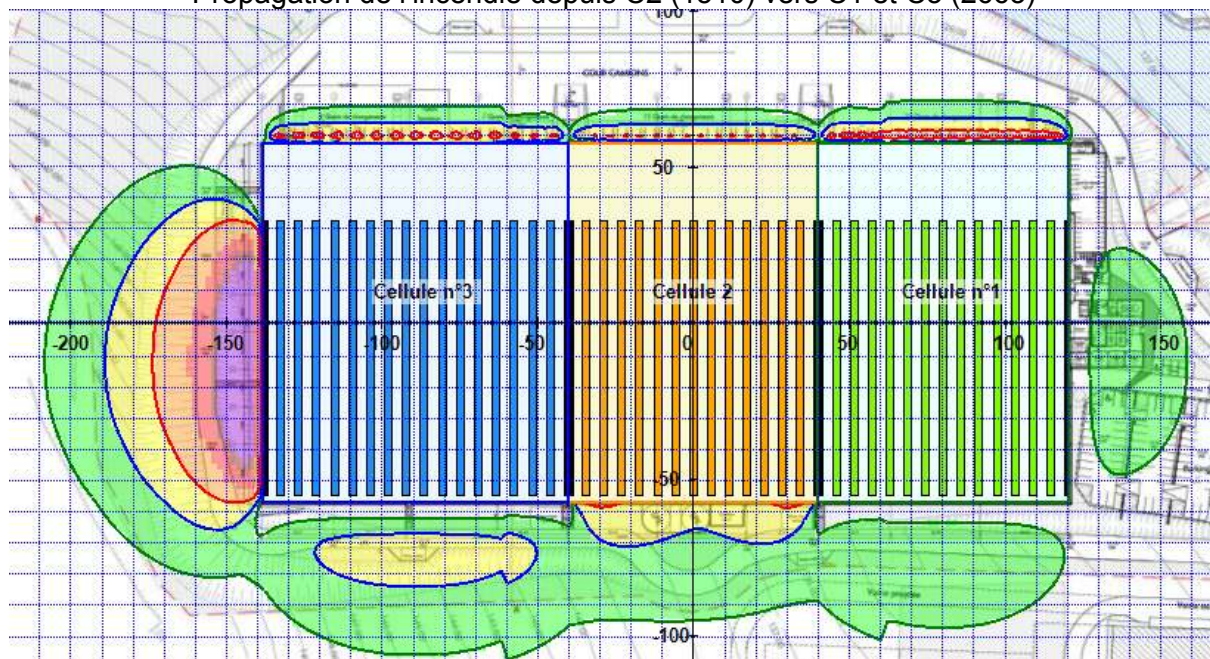
Incendie 3 cellules (C1C2C3):

Les résultats suivants correspondent à un début d'incendie dans la cellule centrale avec propagation aux cellules adjacentes au bout de 2 heures.

➤ Résultats (distances maximales)



Propagation de l'incendie depuis C2 (1510) vers C1 et C3 (2663)



Propagation de l'incendie depuis C2 (1510) vers C1 et C3 (2663) – cible à -0,4 m –
Applicable au terrain de Brown à l'Est.

➤ Conclusions

Au Sud et à l'Est, le flux de 3 kW/m² sort du site sans atteindre d'habitations, de zones destinées à l'habitation ou de voies à grande circulation. Le flux de 3 kW/m² ne sort pas du site pour les façades Nord et Ouest.

Le flux de 5 kW/m² atteint la limite de propriété en façade Est de la cellule 1 sans atteindre de voie de circulation ou de bâtiments.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

Les modélisations réalisées concluent à la mise en place de murs écran thermique toute hauteur sur l'ensemble des façades Est et Nord.

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

2.7 POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU

Le risque de pollution accidentelle de l'air est lié à un incendie en cas d'émission de fumées potentiellement toxiques.

La modélisation réalisée conclut qu'à hauteur d'homme, quel que soit le scénario d'incendie (débutant ou généralisé) et quelles que soient les conditions météorologiques, les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de risque toxique.

Pour une cible à 10 m de haut, les bureaux de Brown ne sont pas atteints.

Le risque de pollution accidentelle de l'eau ou du sol est essentiellement lié aux eaux d'extinction en cas d'incendie. Les mesures compensatoires prévues permettront de confiner ces eaux à l'intérieur du site. Les eaux seront contenues par le bassin de rétention muni d'une vanne de sectionnement.

2.8 MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

Le personnel disposera de consignes d'alerte et d'évacuation en cas d'incendie, affichées dans les locaux, à proximité des issues de secours.

Des extincteurs de différents types, adaptés aux risques, seront répartis dans les locaux et contrôlés annuellement.

Le site sera équipé d'une voie pompiers sur l'ensemble du périmètre du bâtiment. Des poteaux incendie interne seront implantés autour du bâtiment.

En cas de sinistre, les services de secours mettront en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le sinistre, en faisant intervenir les casernes les plus proches et les plus appropriées à l'intervention (au vu des moyens humains et matériels).

IMMASSET	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé Etude de Dangers
----------	--	-------------------------

2.9 PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Le risque principal sur ce site d'activités orientées vers la logistique est l'incendie, associé à une possible pollution de l'eau et de l'air.

Des moyens importants de prévention et de lutte contre l'incendie seront mis en place, notamment

- Murs séparatifs coupe-feu 2h entre cellules,
- Murs écran thermiques en façade Est et Nord,
- Exutoires de désenfumage en toiture (fusible et à ouverture manuelle et automatique), avec création d'écrans de cantonnement délimitant des cantons de désenfumage de 1 650 m² maximum,
- Réseau d'aspersion automatique,
- Extincteurs et RIA pour attaque immédiate d'un départ de feu.
- Poteaux incendie privés et réserve d'eau de 360 m³,
- Voies d'accès largement dimensionnées avec accès pompiers sur les 4 faces du bâtiment.
- Obturation au niveau du réseau eaux pluviales de voiries du site, afin de pouvoir retenir sur le site les eaux d'incendie éventuellement polluées.